

MAIRIE

3, Rue Principale

57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE N° 08/2020**

**Vendredi 6 Novembre 2020 – 18 heures**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Cécile KOWALSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération N° 001/08/2020**

**COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

Madame le Maire explique la nécessité de mettre en place une commission extra municipale qui aura pour thème le cadre de vie et l'environnement. Dans le but d'enrichir les débats entre la Municipalité et les administrés, la dite commission sera ouverte aux citoyens volontaires. De ce fait, elle rassemblera des élus, des citoyens de HEINING-LES-BOUZONVILLE et le personnel communal. Cette commission aura différents axes de travail, à savoir : le patrimoine, les espaces verts et les travaux divers.

Cette commission permettra de structurer l'action municipale en associant les habitants de HEINING-LES-BOUZONVILLE. Ainsi il sera indispensable de réaliser les tâches suivantes en commission : inventaire de l'espace et des moyens, organisation du travail.

Madame le Maire propose les membres suivants du Conseil Municipal pour intégrer la présente commission : Martial BARRE, Roland KEDINGER, Cécile KOWALSKI, Stéphan BENEDA, Marc DORCHAIN, Michaël PONCELET, Matthieu TRITZ.

Madame le Maire veut y ajouter Monsieur Serge OLIGER et Madame Véronique OMETTO, en leurs qualités d'employés communaux.

Madame le Maire se charge de demander aux représentants administrés suivants de la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE si ils veulent bien siéger à la dite commission : Messieurs Antoine MELONI, Bernard STEUER, Jean Luc COUTEAU, David SCHUTZ et Pierre HELLERINGER.

Afin de faire émerger les initiatives citoyennes, une boîte à idées et des formulaires seront mis à disposition en Mairie à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'investir les personnes ci-dessus en leurs fonctions de membres de la Commission Environnement et cadre de vie. Madame le Maire préside de droit la dite commission.

**Délibération N°002/08/2020**

**BUDGET LOTISSEMENT 2020**

Madame le Maire présente le budget annexe « Lotissement » 2020 à l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section et se présente comme suit :

Fonctionnement :	412 728.65 €
Investissement :	421 891.37 €

**Délibération N° 003/08/2020**

**BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de régler la facture relative aux frais de scolarité des élèves de HEINING-LES-BOUZONVILLE fréquentant le regroupement de BOUZONVILLE, il convient de procéder à une écriture modifiant le Budget Primitif Communal. Le montant de la dite facture s'élève à 25 163.87 €.

La décision modificative se présente de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
65548/65	20 000 €		
023	-20 000 €		
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
2031/205	-20 000 €	021	-20 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la présente décision qui modifie le Budget Communal.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
MAIRIE

3, Rue Principale

57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPALSEANCE N° 08/2020Vendredi 6 Novembre 2020 – 18 heuresDélibération N° 004/08/2020DESAFFECTATION HANGAR ANNEXE DE SCHRECKLING

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 1 route de Voelfling Annexe de SCHRECKLING, en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE. Celui-ci constitue en partie les ateliers techniques municipaux et le présent bien est cadastré en Section 3 Parcelle N° 84 pour une superficie totale de 2 ares 3 ca.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2121-29 et L 2241-1

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques en son article L2141-1

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques en son article L32221-1 relatif à l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

**CONSIDERANT :**

Que le bien immobilier sis à HEINING-LES-BOUZONVILLE, Annexe de SCHRECKLING, 1 Route de Voelfling, est propriété de la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE

**Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public du bien immobilier localisé au 1 Route de Voelfling Annexe de SCHRECKLING, en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE et que ce dernier ne servira plus en partie à abriter les ateliers communaux
- De fixer à une date ultérieure le montant du prix de vente du dit bien
- De fixer à une date ultérieure les critères de sélection des potentiels acquéreurs du bien immobilier
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de la procédure de désaffectation

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

CONSTATER la désaffectation du domaine public du bien immobilier localisé au 1 Route de Voelfling Annexe de SCHRECKLING, en la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE et que ce dernier ne servira plus en partie à abriter les ateliers communaux

FIXER à une date ultérieure le montant du prix de vente du dit bien

FIXER à une date ultérieure les critères de sélection des potentiels acquéreurs du bien immobilier

AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de la procédure de désaffectation

Délibération N° 005/08/2020FORET COMMUNALE – DESTINATION DES COUPES 2021A – Coupe de bois – Année 2021 – Fixation du prix du stère de bois d'affouage

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2021 qui sera effectuée en parcelles N° 6 et 7 A de la forêt communale.

Il est prévu 92 m3 de bois de chauffage et 52 m3 de bois d'œuvre dont 5 m3 de chêne et 47 m3 de hêtre recette brute prévisionnelle s'élevant à 4 592 €.

Le Maire propose de maintenir le prix du stère de bois à 16 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme de coupe 2021 et de maintenir le prix du stère à 16 €.

B- Etat d'assiette 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'assiette 2021 proposé par l'O. N. F. : bois d'œuvre 52 m3 et 92 stères de bois de chauffage.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Fin de séance 20 heures 05



Stéphan BENEDA  
L'ADJOINT par délégation



Mme Astrid Lemarchand  
Maire de Heining Les Bouzonville